

Canton de LAVARDAC

MAIRIE DE POMPIEY
 29, Route de Xaintrailles
 47230 POMPIEY

Arrondissement de NÉRAC

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiey.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

COMPTE RENDU N° 3 du Conseil Municipal du Vendredi 9 Avril 2021

Nombre de Conseillers en Exercice : 10**Présents : 10****Votants : 10****Pouvoirs : 0****Absents : 0****Maire****Date de la Convocation** : le 30 mars 2021**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZI**Ouverture de Séance** : 20h30**PRÉSENTS** : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANVOVEK David, Monsieur VICINI Joël, Adjoints, Monsieur PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur ZAÏA René, Madame SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne - Conseillers

POUVOIRS : Néant**EXCUSÉ** : Néant**ABSENT** : Néant

L'an Deux Mille Vingt et un

Et le Neuf du mois d'Avril

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre,

Délibération n° 016/2021 du 9 Avril 2021 -

Objet : « Modification des statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté – Ajout d'une 7^{ème} Compétence facultative – Organisation de la Mobilité »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté, et notamment l'article 7 portant sur les compétences facultatives,

Considérant la délibération DE-035-2021 du 24 mars 2021 d'Albret Communauté actant :

- La prise de la compétence organisation de la mobilité en précisant que cela n'emporte pas demande de transfert des services de mobilités existants assurés par la Région sur le périmètre d'Albret Communauté dont font partie les transports scolaires,
- L'approbation de la modification des statuts par ajout d'une 7^{ème} compétence facultative, comme précisé ci-après :

« ...

Article 7 - Compétences Facultatives

.../...

Ajout d'un point :

7° Organisation de la mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité locale sur le périmètre d'Albret Communauté

... »

Il convient d'approuver dans les trois mois cette modification des statuts, par délibération de chaque commune membre,

Le Conseil municipal, Considérant l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,

Approuve la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes Albret Communauté, stipulée comme suit :

« ...

Article 7 - Compétences Facultatives

.../...

Ajout d'un point :

7° Organisation de la mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité locale sur le périmètre d'Albret Communauté

... »

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 017/2021 du 9 Avril 2021 -

Objet : « Autorisation de dépose de réseau électrique devenu inutile »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente à Territoire d'Énergies de Lot-et-Garonne (TE47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que TE47 a identifié sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Pompiey », l'existence d'un réseau de distribution publique d'électricité vétuste desservant la parcelle B 338, depuis le poste de « Guiron ».

Il précise que cette ligne est aujourd'hui dans un état de vétusté qui nécessiterait d'engager des frais importants pour sa remise en état et sécuriser l'alimentation en électricité de l'ensemble du réseau alimenté par ce même poste. Or, Énedis Lot-et-Garonne, exploitant du réseau, a confirmé le déshérence du branchement de ladite parcelle, celui-ci étant inactif depuis plus de 6 mois, rendant de fait la ligne électrique l'alimentation inutile.

En application de l'article R323.35 du Code de l'Énergie, autorisant la déconnection d'alimentations électriques devenues inutiles, à des fins de sécurisation des installations et des personnes, TE47 dans le cadre de sa politique de sécurisation des réseaux, souhaite donc pouvoir procéder à la dépose de cette ligne.

Il précise que ces travaux s'inscrivant dans le cadre de son programme de sécurisation seront pris en charge par TE47.

Monsieur Le Maire propose donc d'autoriser la dépose de cette ligne par TE47.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **Constate** que selon les investigations menées par TE47 auprès du concessionnaire du réseau Énedis Lot-et-Garonne, la ligne de distribution publique d'électricité desservant la parcelle B 338 est réputée inutile.
- **Approuve** le projet de dépose de cette ligne au lieu-dit « Pompiey » proposé par TE47.
- **Autorise** la dépose de cette ligne inutile par TE47.

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Délibération n° 018/2021 du 9 Avril 2021 -

Objet: « Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 »

Monsieur Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières pour le bâti et le non bâti, perçues par la commune.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que les taux d'imposition des taxes locales n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, que la municipalité prévoit de nombreux investissements et qu'il conviendrait de se prononcer sur une augmentation symbolique de 1%.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal avec :

Accord : Monsieur SUAREZ, Monsieur ANTONIAZZI, Monsieur PASQUALI

Abstentions : Monsieur JANCOVEK, Monsieur VICINI, Madame RODRIGUEZ, Madame FLEURY, Monsieur LARRUE,

Contre : Madame SAUBOUA, Monsieur ZAÏA

- **Refusent l'augmentation des 1% proposés par Monsieur Le Maire,**

Décident que les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 s'appliqueront sans modification :

- **Taxe Foncière (Bâti) → 36,52 %**
- **Taxe Foncière (Non Bâti) → 53,56 %**

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme. - Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire

Questions diverses :

- ↪ Demande de Monsieur Le Maire à Madame RODRIGUEZ Sandra déléguée auprès du SIVOM / LAVARDAC-OUEST de bien vouloir demander lors de sa prochaine réunion, la liste complète des enfants prenant le bus scolaire et toutes les entreprises de transports scolaire concernées par les circuits de POMPIEY.
- ↪ Monsieur Le Maire désire contacter les chauffeurs concernant l'aménagement de Coupard.
- ↪ Information sur les travaux de « Coupard » - venue de la Colas sur site pour devis - contact avec les chauffeurs concernant les accès.
- ↪ Point sur les chemins de Burenque et du Mouliaou - pose d'enrobé à froid ou pierre calcaire dossiers gérés par Monsieur JANCOVEK et Monsieur VICINI.
- ↪ Élections : achat de plexiglass de protection Covid pour les bureaux de vote. - + marquage au sol
- ↪ Tour de garde des élections (en provisoire) :

ÉLECTIONS RÉGIONALES 13 et 20 JUIN 2021**Président :**

Monsieur SUAREZ Jean-Pierre

Suppléants assesseurs :

Monsieur JANCOVEC David

Monsieur LARRUE Ludovic

Madame SAUBOUA Isabelle

Madame FLEURY Jocelyne

8H / 11H30

* Monsieur JANCOVEC David

* Monsieur LARRUE Ludovic

* Madame FLEURY Jocelyne

11H30/ 15H00

* Monsieur JANCOVEC David

* Monsieur LARRUE Ludovic

* Monsieur SAUBOUA Jean-Noël

15H00/ 18H00

* Monsieur SUAREZ Jean-Pierre

* Monsieur LARRUE Ludovic

* Madame SAUBOUA Isabelle

SECRÉTAIRES :

* Monsieur LARRUE Ludovic

* Madame SAUBOUA Isabelle

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 13 et 20 JUIN 2021**Président :**

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

Suppléants assesseurs :

Monsieur VICINI Joël

Monsieur PASQUALI Éric

Madame RODRIGUEZ Sandra

Monsieur ZAÏA René

8H / 11H30

* Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

* Monsieur PASQUALI Éric

* Madame RODRIGUEZ Sandra

11H30/ 15H00

* Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

* Monsieur PASQUALI Éric

* Monsieur ZAÏA René

15H00/ 18H00

* Monsieur VICINI Joël

* Madame RODRIGUEZ Sandra

* Madame ANTONIAZZI Sylvette

SECRÉTAIRES :

* Madame RODRIGUEZ Sandra

* Monsieur ZAÏA René

- ↪ Bancs à mettre sur le parking de la Mairie sur l'emplacement bétonné
- ↪ 1 autre banc devant l'église sous le tilleul
- ↪ Accord pour l'achat de deux bancs supplémentaires
- ↪ Installation de la fontaine à côté de la salle des mariages
- ↪ Containers à « Mounon » voir où les déplacer où à quel endroit mettre le panneau d'affichage,
- ↪ Pont de Laroussat : la commune de BARBASTE a décidée de faire la déclaration auprès des services de l'état du nombre et de l'état des pont des communes - BARBASTE déclarera le Pont de Laroussat à la place de POMPIEY.
- ↪ La Commune de BARBASTE fera installer au niveau du trou sur la chaussée du Pont de Laroussat, un caniveau d'évacuation des eaux de trop plein.
- ↪ Dossier « Coupard » ralentisseur, éclairage public, double voie, zone 30, pose d'un abri bus - en attente des devis
- ↪ Bouches incendie : en attente du contrôle qui doit être effectué par EAU47 pour le nombre de bars.
